



FSU du Val-de-Marne

Bulletin n° 132

Décembre 2021

**14, 17 et 18 janvier 2022, inscrivez-vous au
Congrès départemental**

Fédération Syndicale Unitaire du 94
EPA, SNASUB, SNEP, SNEPAP, SNES, SNEsup, SNETAP, SNI, SCS, SNPES-PJI, SNIPIEN,
SNMAS-FP, SNUITER, SNUET, SNUIPP, SNUUPDEN



édito

La 5ème vague covid fait encore une fois l'objet d'un cafouillage généralisé. Dans les écoles primaires où le taux d'incidence a explosé, le ministre décide de ne plus fermer la classe au premier cas ! Depuis le début de cette crise en mars 2020, les organisations syndicales et les élu.es des CHSCT demandent l'installation de capteur de CO2 et de purificateurs d'air dans les établissements. L'Etat se défousse de ses responsabilités en renvoyant sur les collectivités, en attendant on ne voit toujours rien venir excepté la multiplication des cas positifs dans les écoles mettant la communauté éducative sous tension permanente. La campagne de tests, reconnue indispensable dans la lutte contre la pandémie, n'a pas été non plus été à la hauteur pour permettre un réel frein à l'augmentation des contaminations dans les écoles primaires. Cette crise est sanitaire, mais aussi écologique et sociale. Elle est le résultat du système capitaliste et productiviste qui détruit les équilibres sociaux et environnementaux.

Le Covid n'a pas fait que des dégâts, il a aussi permis aux plus riches de continuer à s'enrichir. Un rapport sur les inégalités mondiales publié mardi 7 décembre établit que les 10% les plus riches ont fait main basse sur 52% des richesses mondiales en 2020-2021 n'en laissant que 8% aux 50% les plus pauvres.

Dans notre pays, pendant que le débat politique tourne autour d'idées extrémistes et fascisantes, les personnels hospitaliers, les travailleurs sociaux, les AESH, les retraités et tous les secteurs en crise se mobilisent et manifestent pour les moyens et les salaires. La FSU réaffirme la priorité à une augmentation des salaires dans la fonction publique, rappelle que plus de 60% des personnels sont des femmes et qu'il faut en finir avec les inégalités dont elles sont victimes. Il y a aussi plus d'un million de personnels précaires qui travaillent dans la fonction publique et leur situation doit s'améliorer.



Manifestation des AESH devant l'inspection académique, 25/11/2021

Il est tout aussi urgent et nécessaire de dénoncer le sort réservé aux migrants et d'exiger la mise en œuvre d'une politique de solidarité à l'égard de ceux qui fuient la guerre et la misère.

La FSU continue à porter ses mandats pour construire une société plus juste et plus solidaire, pour combattre les inégalités, promouvoir un renforcement du service public, outil majeur dans l'amélioration des conditions d'existence de toutes et tous.

Ce sera au cœur de nos échanges lors du congrès départemental de la FSU94 les 14, 17 et 18 janvier auquel vous êtes invité.es à participer.

■ Cécile Quinson

Organisation du congrès départemental

Congrès départemental les vendredi 14, lundi 17 et mardi 18 janvier 2022

Comment participer ?

Pour être présent.e : joindre à la convocation ci-dessous une lettre manuscrite adressée au chef d'établissement ou de service au moins trois jours ouvrés avant le congrès. Une attestation de présence pourra vous être remise lors du congrès.

Pour être délégué.e : contacter son syndicat ou sa tendance.

CONVOCACTION

(À ADRESSER AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE)



FSU 94
Maison des Syndicats
11/13 rue des archives
F.S.U. 94000 - CRETEIL

Mme / M _____

Cher.e camarade,

**Le Congrès Départemental de la FSU 94 se tiendra
à la Maison des Syndicats de Créteil (Val-de-Marne)
les vendredi 14, lundi 17 et mardi 18 janvier 2022
de 9 heures à 19 heures**

Comptant sur ta présence, fraternellement,

Cécile Quinson
Secrétaire départementale

MODÈLE DE LETTRE

(À ADRESSER AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE, RÉCOPIÉE ET MANUSCRITE)

NOM, Prénom
Coordonnées
Professionnelles

Date

à nom du chef d'établissement ou de service

Objet : Congrès FSU du Val-de-Marne

Madame / Monsieur . . . ,

Conformément au décret du 28/05/82 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de m'absenter les vendredi 14, lundi 17 et mardi 18 janvier 2021 pour participer aux travaux du Congrès Départemental de la FSU du Val-de-Marne.

Veuillez agréer, Madame / Monsieur l'expression de mes respectueuses salutations.

ORGANISATION DES JOURNÉES

Le dépôt ultime des amendements est fixé au samedi 15 janvier à 8 heures.

PAS DE TRAVAIL LE DIMANCHE

Vendredi 14 janvier

9h - 9h30
Accueil des délégué.es
9h30 - 11h30
Commission en parallèle thème 1 et 2
11h45 - 12h30
Intervention des organisations invitées
12h30 - 14h
repas
14h - 16h
Commission en parallèle thème 3 et 4
16h - 16h15
pause
16h15-17h15
présentation et échanges sur le projet de texte
action, motions.
17h15-19h15:
Réunion des tendances

Lundi 17 janvier

9h - 9h15
Accueil des délégué.es
9h30 - 9 h 45
Rapport d'activité
9h 45 - 11h 45
Débat général
11h45 - 12h
pause
12h - 12h30
Rapport financier et vote du quitus
12h30 - 14h
repas
14h - 15h30
Vote du thème 1
15h30 - 16h
Pause
16h - 17h30
Vote du thème 2
17h30 - 19h30
Réunion des tendances

Mardi 18 janvier

9h-9h15
Accueil des délégué.es
9h15-10h45
Vote du thème 3
10h45-11h
pause
11h-12h30
Vote du thème 4
13h
repas
14h-15h
Vote du texte action et des motions
15h-15h30
élection de la délégation au Congrès National
15h30
pot de clôture

Résultats du vote départemental

Congrès départemental les vendredi 14, lundi 17 et mardi 18 janvier 2022

2021	Syndicats	Inscrits	Vote d'Orientation Nationale							Vote d'orientation Départementale						
			Vo-tants	BL/ Nul	Expri-més	UA	EE	Emanci-pation	URIS	FU	Votants	BL/Nul	Exprimés	UA	EE	Emanci-pation
	EPA	1	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0
	SNASUB	78	8	1	7	3	1	2	0	1	7	0	7	5	1	1
	SNCS	1	1	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0
	SNEP	134	23	1	22	22	0	0	0	0	23	0	23	23	0	0
	SNES	1126	264	18	246	172	36	33	3	2	264	5	259	184	43	32
	SNESUP	141	13	0	13	4	8	0	0	1	17	0	17	12	5	0
	SNETAP	18	7	0	7	6	1	0	0	0	1	0	1	1	0	0
	SNPI	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SNUASFP	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SNICS	16	2	0	2	2	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0
	SNPESPJJ	17	1	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	1
	SNPI-SUI	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SNUEP	99	9	0	9	6	1	0	2	0	6	0	6	5	1	0
	SNUIPP	761	199	3	196	67	111	14	3	1	199	9	190	67	112	11
	SNUITAM	37	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	3	0	0
	SNUP-CDC	4	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1
	SNUTEFI	31	11	0	11	8	2	0	1	0	4	0	4	4	0	0
	SNUTER	876	45	0	45	19	22	1	3	0	53	2	51	28	20	3
	Total	3345	584	23	561	311	183	50	12	5	582	17	564	333	182	49
	% des suf-frages expri-més					55,44%	32,62%	8,91%	2,14%	0,89%				59,04%	32,27%	8,69%

	Rapport d'activité National		Rapport d'activité Départemental	
Pour	395	71,95%	260	85,53%
Contre	13	2,37%	3	0,99%
Abstention	141	25,68%	41	13,49%
Refus de vote	5		2	
Total	549		305	

Composition du congrès départemental

Congrès départemental les vendredi 14, lundi 17 et mardi 18 janvier 2022

Rapport national	Fenêtre 1		Fenêtre 2	
	Exprimés	%	Exprimés	%
A	251	59,06%	265	63,25%
B	174	40,94%	154	36,75%
Total	425		419	

Répartition des délégués au congrès départemental

PAR SYNDICAT

Syndicats	Adhérents	Délégués
EPA	1	1
SNAC	2	1
SNASUB	67	1
SNCS	37	1
SNE	3	1
SNEP	134	3
SNES	1126	27
SNESUP	141	3
SNETAP	18	1
SNICS	16	1
SNPESPJJ	17	1
SNPI	2	1
SNUASFP	3	1
SNUEP	91	2
SNUIPP	723	18
SNUITAM	38	2
SNUP-CDC	9	1
SNUTEFI	31	1
SNUTER	876	20
Total	3335	87

PAR TENDANCE

Tendances	Voix	%	Délégués
UA	311	55,44%	48
EE	183	32,62%	28
Emancipation	50	8,91%	8
URIS	12	2,14%	2
FU	5	0,89%	1
TOTAL	561	100 %	87

Menaces pour le Service Public d'Éducation

Les établissements du secondaire entrent dans la deuxième année de l'autoévaluation. Tous y seront soumis d'ici cinq ans. C'est l'objectif affiché du ministère.

Ce dispositif, issu de la Loi pour l'école de la confiance de J.M. Blanquer s'inscrit dans la lignée de la mise en place des projets d'établissements et des contrats d'objectifs.

Le processus affiche trois objectifs : « faire mieux réussir tous les élèves », « améliorer le bien-être dans l'établissement », et « renforcer la dimension collective et le sentiment d'appartenance ».

Dans les faits, le processus vise à demander aux personnels des établissements et à leurs usagers (parents et élèves) de diagnostiquer ce qui doit être amélioré dans le fonctionnement de l'établissement. Il est ensuite demandé aux enseignant·e·s de trouver des solutions aux problèmes relevés en montant des projets pour lesquels les financements seront décidés dans un contrat passé avec le rectorat. Il s'agit ni plus ni moins de la contractualisation des moyens entraînant la mise en concurrence des établissements, et de l'anéantissement d'une politique nationale d'éducation au service de tous.

Localement, cela fait reposer la responsabilité de l'échec scolaire sur les enseignant·e·s plutôt que sur les moyens alloués à l'éducation. À grande échelle, c'est une nouvelle étape dans l'intégration du néo-management privé dans le service public, et dans la privatisation à terme de l'école publique. Alors que les personnels sont déjà épuisés par le rythme imposé par les dernières réformes et le manque de moyens, ce dispositif les mobilise à nouveau pour des réunions chronophages et à l'utilité très contestable.

Ce projet vise en outre la destruction de l'Éducation Nationale et répond à d'autres contre-réformes mises en place à tous les niveaux : loi Rilhac dans le primaire et projet locaux d'évaluation (PLE) au lycée pour les plus récents.

Pour rappel, selon les textes, le Projet local d'évaluation (PLE) présente aux élèves et aux parents de « façon synthétique et globale la politique d'évaluation adoptée par l'établissement et présentée en conseil d'administration ». Il s'applique à toutes les disciplines de première et terminale sauf celles évaluées par des épreuves finales, la généralisation à la classe de seconde étant encouragée.

Concrètement, il s'agit pour les enseignant·e·s de convenir d'une norme d'évaluation propre à leur établissement dans le cadre du contrôle continu qui représente 40 % du Bac aujourd'hui. L'orientation des élèves via Parcoursup et une partie du Bac relèvent de ce contrôle continu. Cela entraîne une modification profonde des relations entre les enseignant·e·s, les élèves et les familles, toutes les notes pouvant représenter un enjeu important pour certain·e·s.

Le SNES-FSU s'est déjà prononcé pour des épreuves nationales, terminales et anonymes, à l'opposé de ces plans locaux qui, sous prétexte de réduire les inégalités entre élèves issus de lycées différents ne font que les justifier et les entériner.

L'objectif affiché par le ministère est de garantir l'égalité des candidat·e·s tout en conservant la marge d'autonomie de l'établissement. Mais avec ce ministre nous n'en sommes plus à une contradiction près.

La FSU-94 craint que ce dispositif n'entraîne la création d'indicateurs normés aux mains des hiérarchies et des familles pour contrôler l'activité des enseignant·e·s et comparer les pratiques des un·e·s et des autres. Cela va donc à l'encontre de la liberté pédagogique toujours présente dans nos statuts.

Tous les conseils permettant de déjouer les pièges de ces dispositifs pernicieux sont disponibles sur le site du SNES Créteil. La FSU -94 appelle tous les collègues à ne pas y prendre part ainsi qu'à alerter la section départementale afin d'obtenir un soutien syndical.

■ Arnaud Delpéch et Camille Ferdinand

Les AESH tiennent bon pour leurs droits !

LES AESH DU VAL DE MARNE EXIGENT LEURS DROITS ET TIENNENT BON DANS LE RAPPORT DE FORCE QUI LES OPPOSE À LA DIRECTION ACADEMIQUE ET AU RECTORAT, ACCOMPAGNEES DE L'INTERSYNDICALE

Face à l'extrême précarité des contrats et de conditions de travail encore dégradées par la généralisation des PIAL, et dans un contexte de grèves nationales AESH dont les mots d'ordre sont « pour un vrai statut, pour un vrai salaire, non aux PIAL », la dernière en date, le 19 octobre, a été encore plus massive que les précédentes.

Au niveau départemental, la FSU 94 s'est engagée dans l'intersyndicale de manière active et combative dès l'envoi des avenants aux contrats de la part de la DSDEN 94 courant novembre, dont la forme et le fond ont soulevé la colère des AESH et l'intersyndicale AESH, constituée par la FSU 94, SNUDI-FO 94, CGT Educ'action 94 et Sud Education 94. En effet ces avenants, dans le 94, sont porteurs de graves régressions, en raison du nombre d'établissements d'exercice potentiels (jusqu'à 15!), mais également d'une hausse du nombre d'heures de travail sans hausse de salaire.

Au travers d'audiences départementales dès la rentrée de septembre, du dépôt d'un préavis de grève en novembre suivi d'une journée de grève départementale bien suivie le 25 novembre (plus de 180 collègues étaient présent.es en AG le matin et au rassemblement à midi), et de notre appel au rassemblement devant le Rectorat le 3 décembre, nous avons

participé du rapport de force qui est engagé pour exiger entre autres :

- l'envoi d'avenants de manière réglementaire, laissant le temps de la réflexion aux AESH et l'espace de négociation de nos revendications au travers des instances.

- le respect du vote en CTA (Comité Technique Académique) notamment concernant la mise en place d'une grille indiciaire académique qui doit s'appliquer pour la période allant de janvier 2020 à septembre 2021, date à partir de laquelle la nouvelle grille nationale entre en vigueur.

- la prise en compte des années de CUI dans le reclassement et un reclassement tenant compte des années d'ancienneté des AESH sous contrat depuis 2014, actuellement en CDI.



- Face à la généralisation des PIAL dans un contexte de pénurie et difficultés de recrutement des AESH, reconnue par le Défenseur des droits des enfants en réponse à notre saisine en septembre, nous demandons des engagements de la part de la direction académique sur le

Les AESH tiennent bon pour leurs droits !

nombre d'établissements d'exercice et le respect strict du droit et des notifications dans les modalités d'accompagnement des élèves en situation de handicap, l'augmentation immédiate de la quotité horaire à 24 heures avec élèves (comme c'est le cas dans les deux autres départements), pour d'une part avancer sur une véritable augmentation des salaires, et d'autre part contribuer à faire face à la pénurie de personnel (compréhensible compte tenu de la précarité de l'emploi et les conditions de travail dégradées par la mutualisation à outrance)

- les autres revendications de l'intersyndicale AESH départementale listées dans nos publications précédentes

Les syndicats de la FSU 94, Snuipp-FSU 94 et SNES 94, portent la consigne intersyndicale de ne pas céder aux pressions pour signer un avenant qui n'a pas été envoyé de manière réglementaire

et ne respecte pas des points de revendications et négociation.

Nous invitons les collègues AESH et les collègues des écoles et établissements à poursuivre la lutte main dans la main pour obtenir des conditions de travail et de salaire, en plus du plan d'urgence pour l'école inclusive, qui garantissent la professionnalisation, une vraie revalorisation et d'avancer vers le statut Fonction publique, et le temps complet de 24 heures.

Le prochain rendez-vous est fixé en Réunion d'information syndicale départementale le 6 janvier, et nous poursuivons l'organisation de réunions / assemblées générales des personnels d'écoles et d'établissement, avec les représentant.es de parents d'élèves, par commune, comme cela a déjà été le cas à Villejuif, Alfortville, Ivry sur Seine...

■ Magalie Trarieux et Gabriel Holard

